

Querelle de basse-cour autour d'un poulailler

CONFIGNON Maçon à la retraite, Giacomo Gallina se bat depuis onze ans contre la construction d'un abri pour gallinacés.

FEDELE MENDICINO

Onze ans de guerre judiciaire pour un poulailler et encore une furieuse envie d'en découdre! Contremaître à la retraite, Giacomo Gallina n'a pas supporté en 1997 de voir deux hangars en bois déplacés devant sa villa de Confignon. «C'est une question de principe, dit-il. Mes voisins m'ont

Qui sont ses «adversaires»? Une famille de maraîchers qui souhaitait disposer d'abord d'un poulailler, puis d'un abri pour moutons et fourrages. Très tôt, les parties prennent chacun un avocat et multiplient les offensives durant des années «pour ou contre la démolition», «pour ou contre les autorisations de construire», «pour ou contre l'élevage d'animaux». Pour cela, toutes les instances du canton et d'ailleurs sont sollicitées, jusqu'aux juges fédéraux: départements, commission de recours en matière de reconstruction, Tribunal administratif, Tribunal fédéral.

Bataille d'avocats

A chaque fois la victoire semble acquise pour l'un, avant que l'autre ne décide de faire oppo-



Giacomo Gallina devant le poulailler de la discorde, à Confignon. Le retraité dénonce la construction illégale, selon lui, d'un poulailler juste devant sa maison. «A Genève, on fait tout pour gêner celui qui bosse», réplique son voisin maraîcher. (PIERRE ALBOUY)

cats regardent les coups partir et préparent, plume en main, la riposte.

Le dernier rebondissement a eu lieu à la fin de l'année dernière: le Tribunal administratif a désavoué les maraîchers. «Après avoir implanté

que cette activité complémentaire serait nécessaire à l'exploitation principale.» Par cette remarque, le TA a invalidé l'autorisation de construire. Combat perdu par K-O.? Pas du tout. C'était sans compter sur la détermination des agriculteurs,

de voir qu'à l'époque le canton a admis le déplacement de deux hangars sans autorisation», note Me Michael Ruderemann, avocat de Giacomo Gallina.

En face, un des maraîchers, défendu par Me Mégevand,

récemment il l'a raccourcie pour faire voir que sa vue est entravée par nos bâtiments. La justice est très lente, dire qu'à cette heure-là on aurait pu mettre quelques moutons et faire du bio. Au lieu de ça les structures sont vides et le terrain